

RCEA

Comité de Pilotage

24 septembre 2013



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de
l'Énergie

Sommaire

- **Installation du comité**
- **La décision ministérielle**
- **La concertation et la communication**
- **Les études en cours et à mener**
- **Les thèmes de la concertation :**
 - **rappel des points évoqués en ateliers en 2012**
- **Le calendrier**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Le comité de pilotage

Composition "Allier" :

- Elus et représentants des collectivités locales (communautés d'agglomération et de communes)
- Milieu économique (chambres consulaires) et fédérations
- Syndicats
- Associations
- Services de l'Etat

Rôle :

- finalisation du projet (échangeurs, schéma des aires, position des barrières,...)
- suivi de l'élaboration du dossier d'enquête préalable à la DUP
- suivi du calendrier des études et des procédures

Décision Ministérielle

Les principes d'aménagement dans l'Allier

Périmètre :

Montmarault -Digoin

ou

**Le Montet / Digoin (si adossement A71
de la section Montmarault / Le Montet)**

Péage « ouvert » :

**barrières pleine voie et sur bretelles ;
sections sans péage**

3 barrières de péage : Le Montet / Montbeugny / Molinet

Maintien des échangeurs

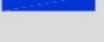
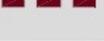


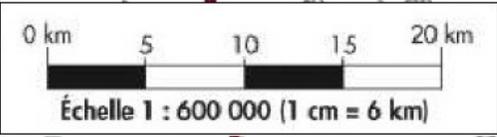
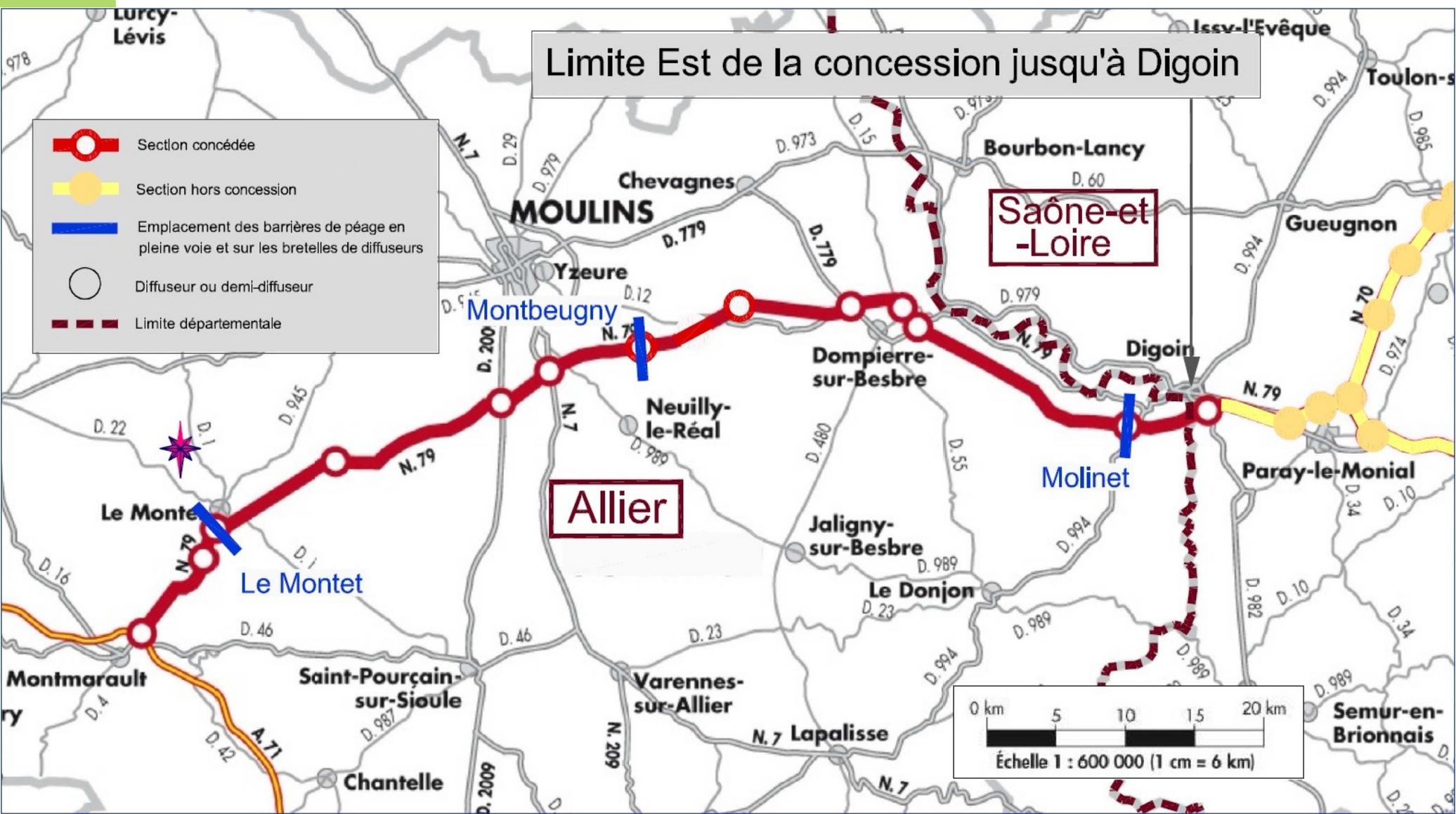
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Limite Est de la concession jusqu'à Digoin

-  Section concédée
-  Section hors concession
-  Emplacement des barrières de péage en pleine voie et sur les bretelles de diffuseurs
-  Diffuseur ou demi-diffuseur
-  Limite départementale



Décision ministérielle

Calendrier

**Fin 2014/2015 : lancement de l'enquête
préalable à la Déclaration d'Utilité Publique**

1er semestre 2016 : décret de DUP

2017 : signature du contrat de concession

**2018-2020 : réalisation des travaux sous
circulation**

2020 : mise en service



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

La concertation

M.Thomas, garant suite au débat public

Objectifs :

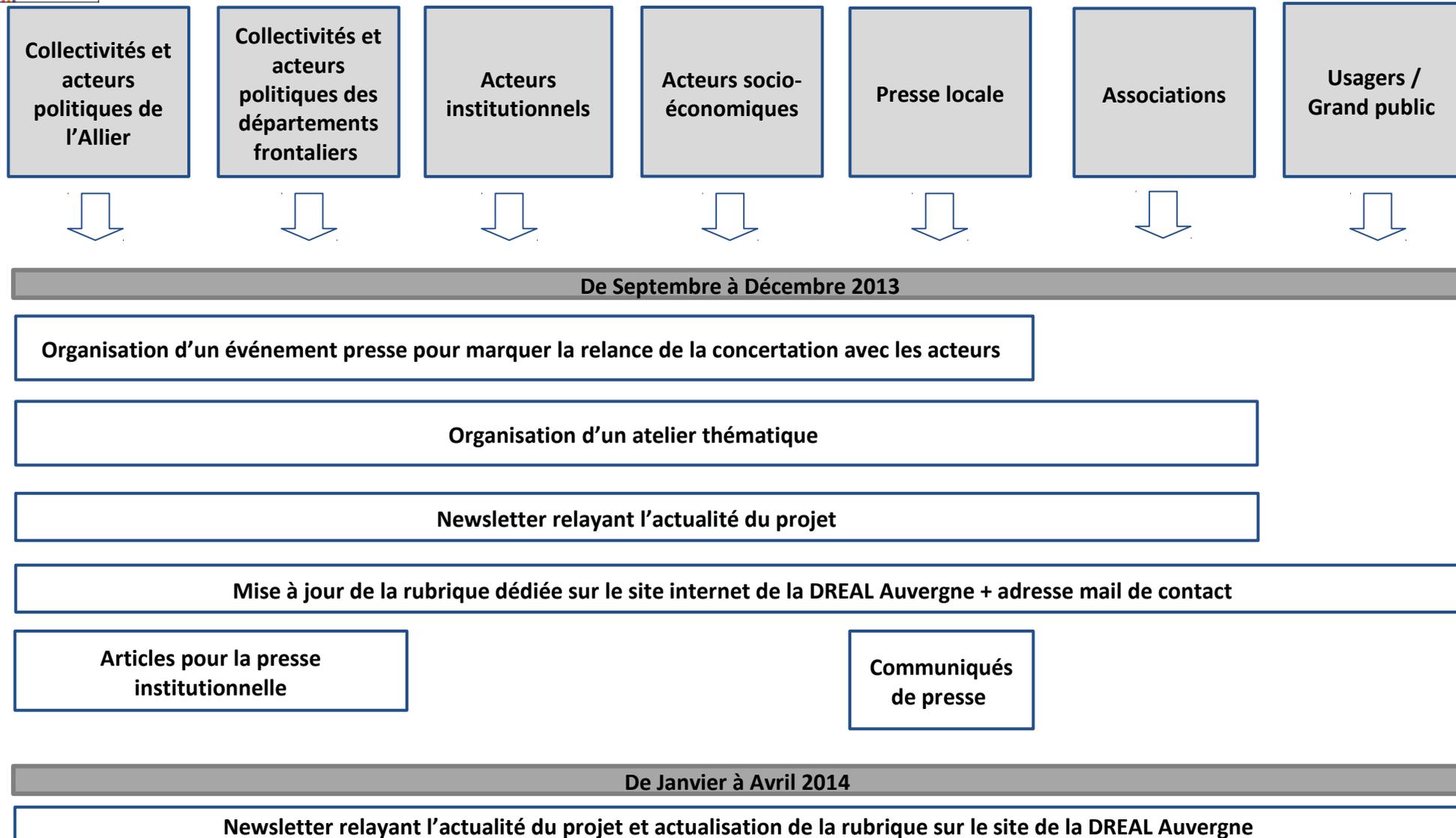
- **concertation avec les acteurs locaux**
- **information continue de l'avancement du projet et des procédures jusqu'à l'enquête préalable à la DUP**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE



LE DISPOSITIF DE COMMUNICATION ET DE CONCERTATION JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Collectivités et
acteurs
politiques de
l'Allier

Collectivités et
acteurs
politiques des
départements
frontaliers

Acteurs
institutionnels

Acteurs socio-
économiques

Associations

Presse locale

Usagers /
Grand public



Jun 2014 (Validation du DUP) – Fin 2014/2015 (EP)

Mise à jour de la rubrique dédiée sur le site internet de la DREAL Auvergne + adresse mail de contact

Newsletter relayant l'actualité du projet

Communiqués
de presse

Les études en cours et à mener

Constitution :

- du dossier préalable à l'enquête publique.
- des dossiers de mise en compatibilité des documents d'urbanisme

Des éléments déjà avancés et notamment l'état initial de l'étude d'impact

Etudes particulières :

- impacts paysagers, agricoles
- étude hydraulique val d'Allier
- modélisation acoustique et air
- trafics (enquêtes origine /destination à chaque échangeur)
- ajustement du montant des péages du fait de la limitation de la concession à Digoïn



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

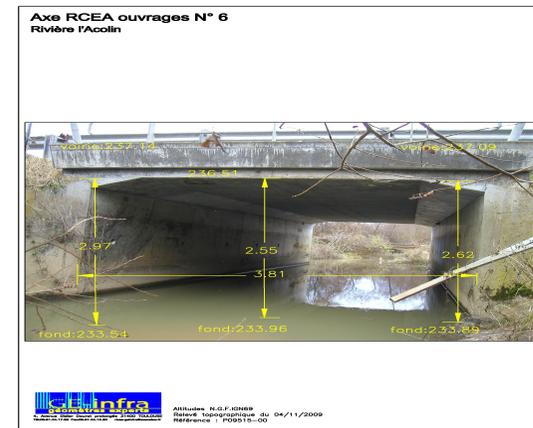
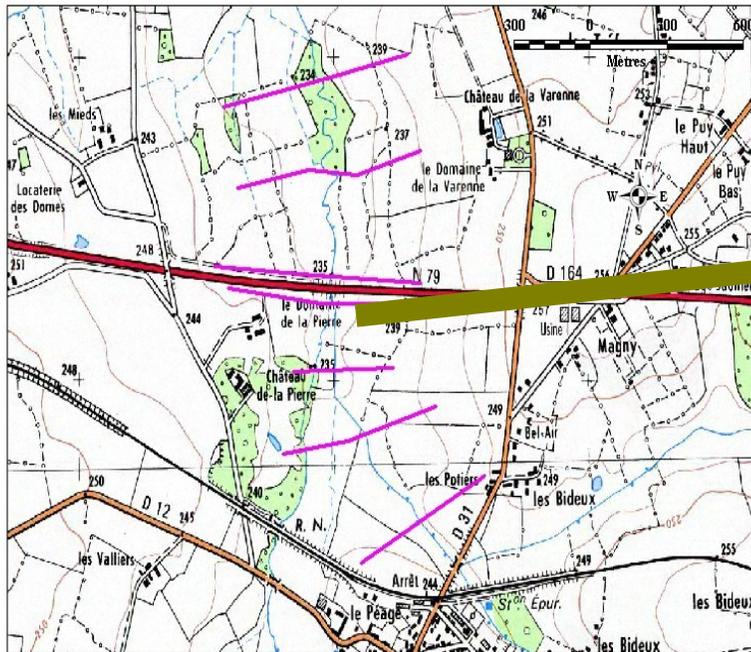
Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Rappel des points évoqués en ateliers en 2012

Assainissement et hydraulique

Ouvrage sur l'Acolin



- Surface du BV=81km²
- Débit de projet 64m³/s
- Ouvrage cadre de 3.81m de large sur 2.55m de large
- Ouvrage initial insuffisant (débordement sur chaussée)
- Ouvrage à mettre en œuvre de 14m de large et 3.15m de haut

Rappel des points évoqués en ateliers en 2012

Franchissement val d'Allier

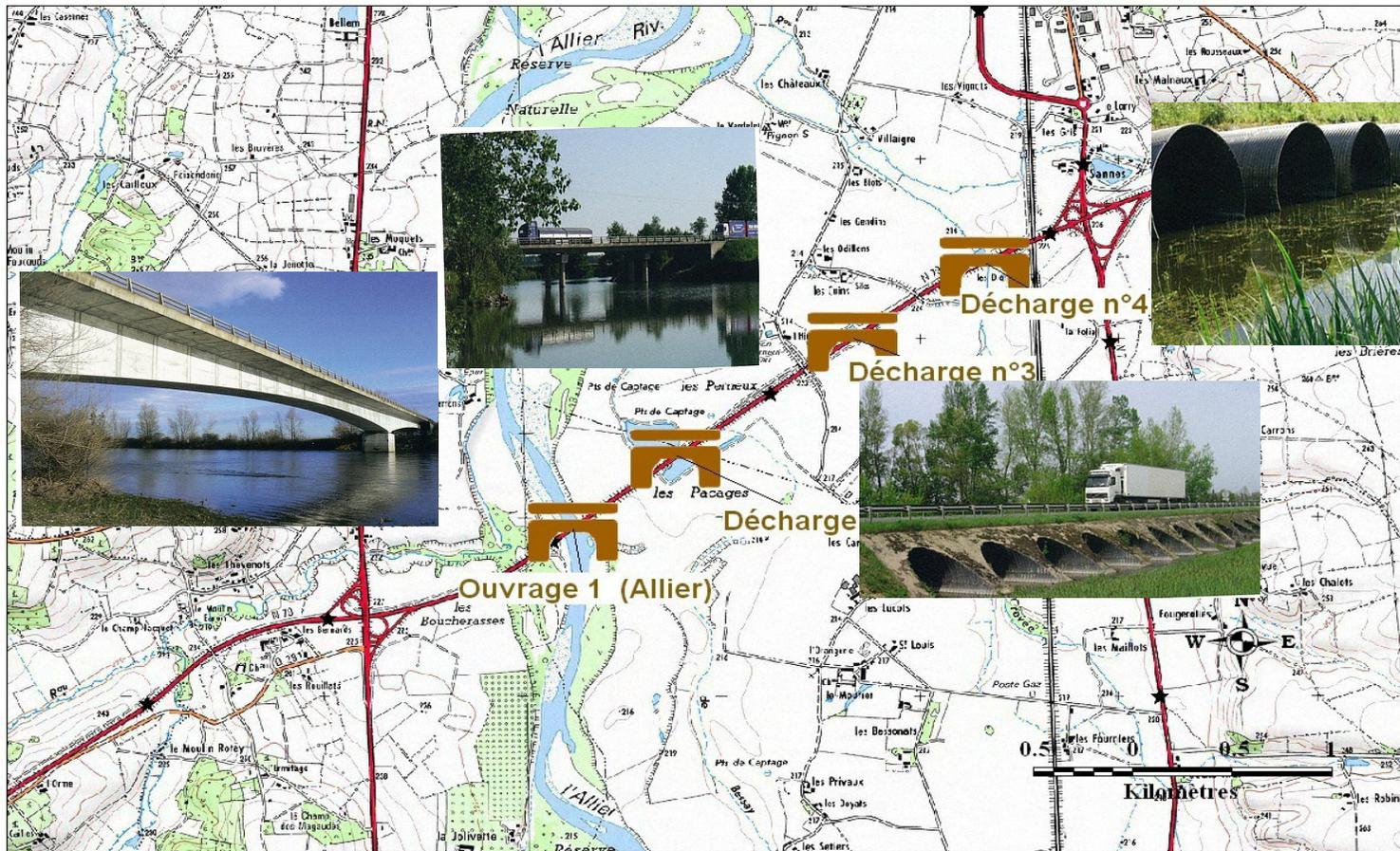


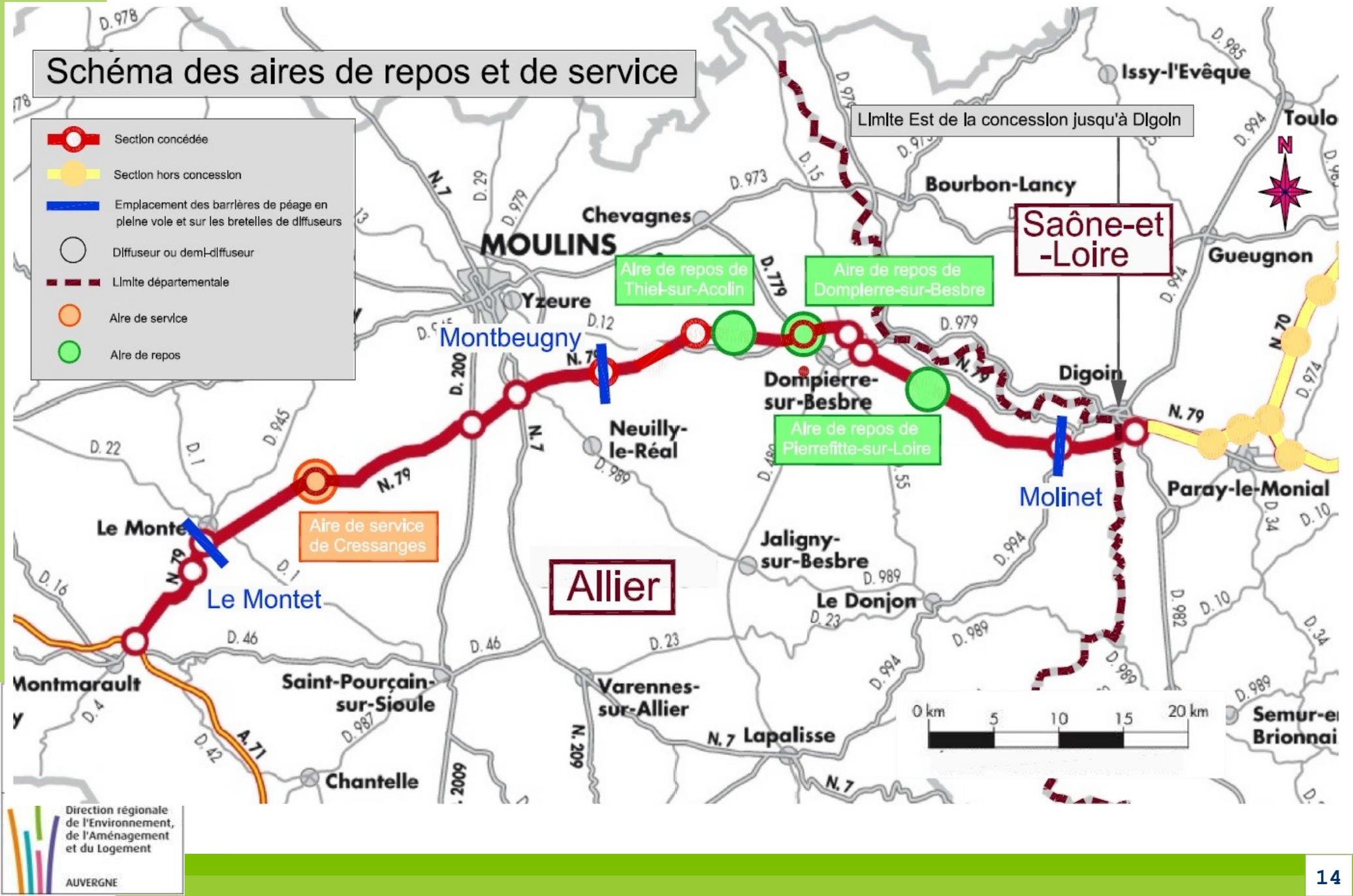
Schéma des aires de repos et de service

-  Section concédée
-  Section hors concession
-  Emplacement des barrères de péage en pleine vole et sur les bretelles de diffuseurs
-  Diffuseur ou demi-diffuseur
-  Limite départementale
-  Aire de service
-  Aire de repos

Limite Est de la concession jusqu'à Digoin

Saône-et-Loire

Allier



Rappel des points évoqués en ateliers en 2012

Approfondissement sur quelques points d'échanges, à poursuivre :

- Montmarault**
- échangeur RN7/RCEA**
- Montbeugny**



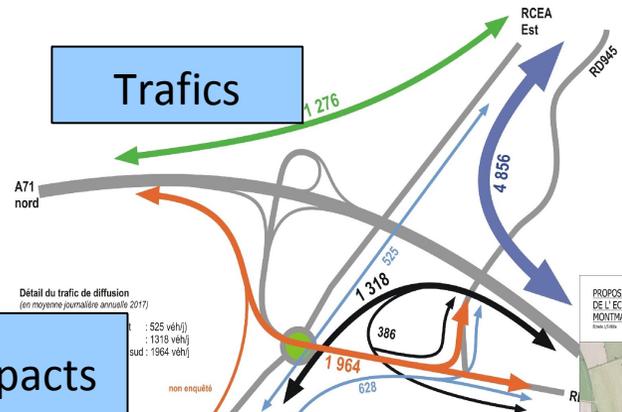
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Rappel des points évoqués en ateliers en 2012

Echangeur de Montmarault

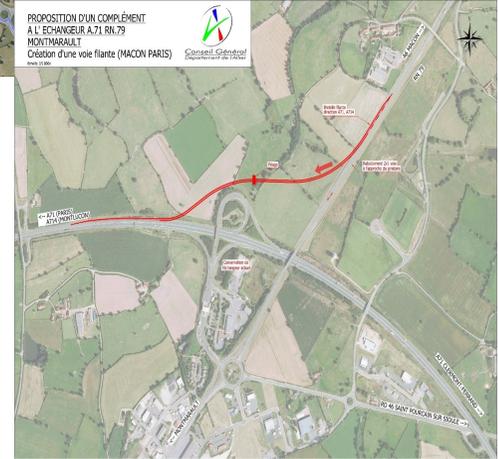
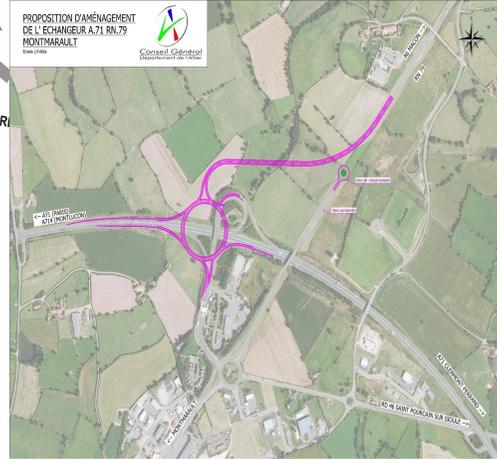
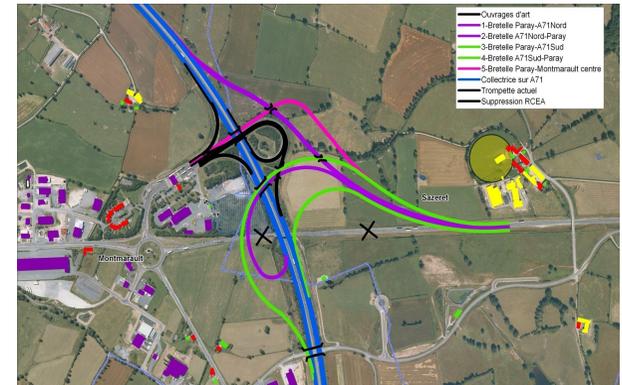


Détail du trafic de diffusion (en moyenne journalière annuelle 2017)

Trafics

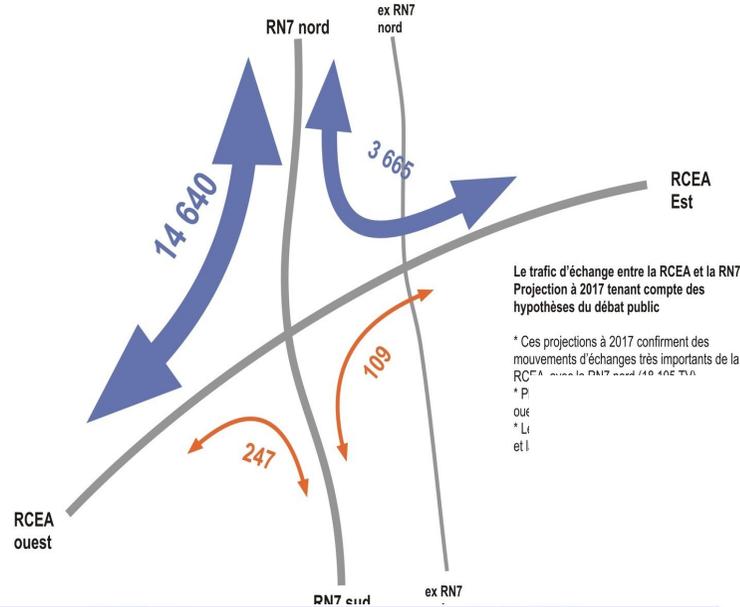
Analyse des impacts

Critères	Bifurcation autoroutière	Giratoire dénivelé	Diffuseur actuel + Filante	Diffuseur actuel
Conformité aux recommandations techniques	Conforme	Non conforme Les autoroutes sont des routes sans croisement (art L.112-1 Cd VR)	Conforme uniquement dans le cas d'une fin d'autoroute pour RCEA	Conforme uniquement dans le cas d'une fin d'autoroute pour RCEA
Continuité autoroutière	Assurée	Non assurée	Non assurée	Non assurée
Fonctionnalité par rapport aux flux de trafic	Séparation des flux de transit d'avec les flux locaux de diffusion	Maintien du mélange des flux de transit et des flux locaux	La filante concerne le mouvement le moins chargé	Maintien du mélange des flux de transit et des flux locaux
Exploitation - entretien	Induit un linéaire important de bretelles supplémentaires mais ne crée pas de verrou	Linéaire de bretelles supplémentaires moins important, mais le giratoire constitue un verrou potentiel	Faible linéaire de bretelle supplémentaire	Statu-quo
Sécurité par rapport aux usagers	Bon niveau de service	Problème récurrent de visibilité sur l'anneau Vitesse élevée dans l'anneau du fait du rayon de 80 m Bretelle Paray-Giratoire : rayon à l'arrivée sur l'anneau est trop petit (dégressivité)	Pas de problème de sécurité	Pas de problème de sécurité
Intérêt local	Dégradé uniquement par rapport aux usagers venant de RCEA Est mais ce trafic est très faible (525 véhicules 2 sens à 2017). Les usagers qui vont à Montmarault sont issus d'A71 nord et sud!	Ce dispositif donne plus de latitude pour accéder à Montmarault contrairement à la bifurcation qui ne permet pas de faire demi-tour!	Statu-quo	Statu-quo
Emprises	15 ha (dont 10,4 ha agricole)	3,5 ha (agricole)	2,4 ha (agricole)	Néant
Environnement	Empiètement sur une réserve d'urbanisation future Atteinte à une petite zone humide AIEst, la restitution de la RCEA réduit l'enlèvement des parcelles	La bretelle RCEA Est - Giratoire dénivelé crée une coupure agricole qu'il faudra rétablir par un ouvrage spécifique	La filante crée une coupure agricole qu'il faudra rétablir par un ouvrage spécifique	Néant
Coût	33 M€ TTC	15 M€ TTC	5 M€ TTC	0 M€ TTC



Rappel des points évoqués en ateliers en 2012

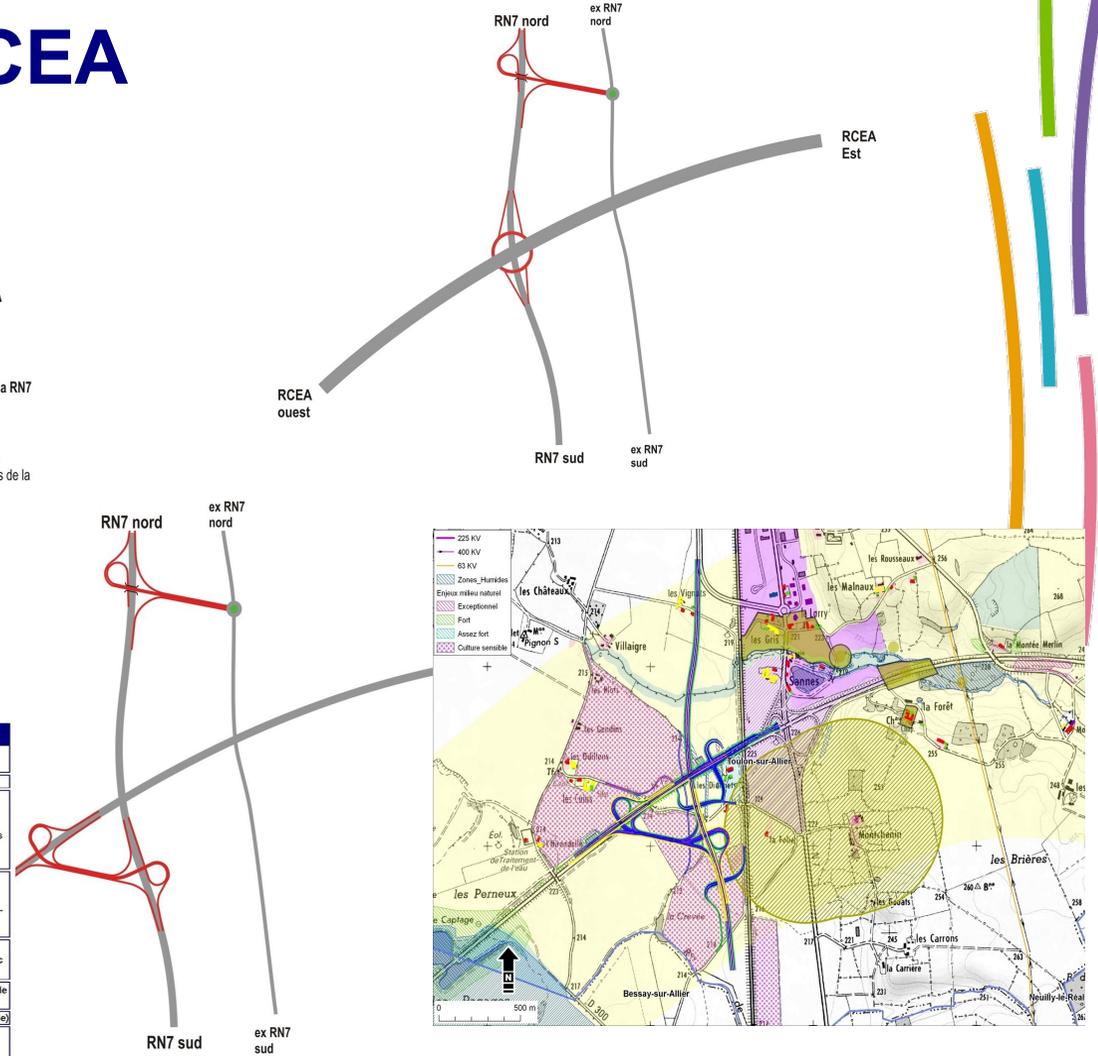
Echangeur RN7/RCEA



Le trafic d'échange entre la RCEA et la RN7
Projection à 2017 tenant compte des hypothèses du débat public

* Ces projections à 2017 confirment des mouvements d'échanges très importants de la RCEA avec la RN7 (14 640 et 3 665) et de la RN7 avec la RCEA (109 et 247).

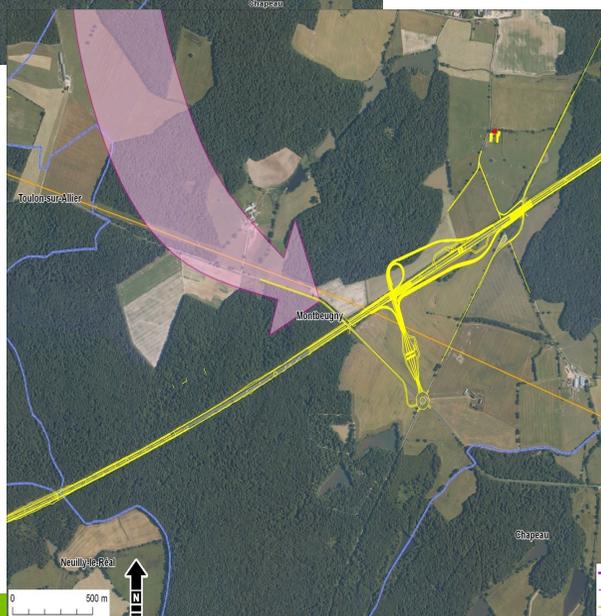
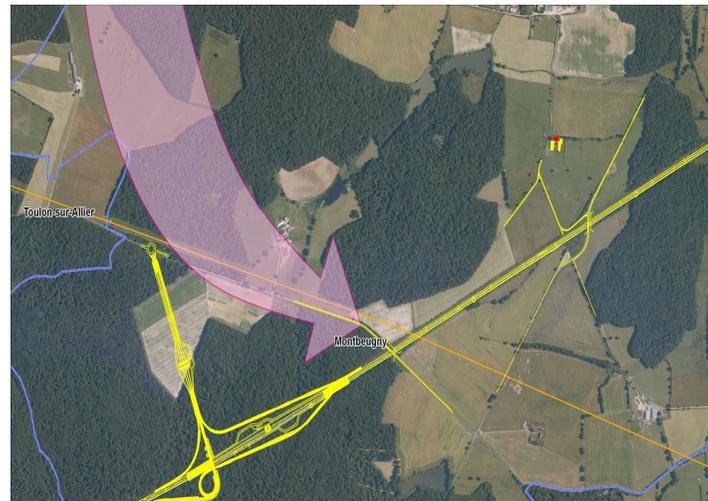
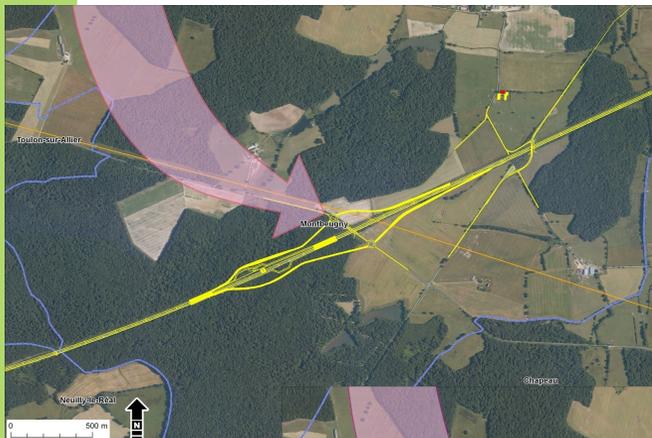
* P
ou
* L
et I



Critères	Double trompette		Giratoire dénivelé	
	Conforme	Non conforme	Conforme	Non conforme
Conformité aux recommandations techniques	Conforme	Non conforme	Conforme	Non conforme
Continuité autoroutière	Assurée	Non assurée	Les autoroutes sont des routes sans croisement (art L112-1 Cd VR)	Non assurée
Fonctionnalité par rapport aux flux de trafic	La connexion est organisée au sud alors que le trafic important remonte vers RN7 Nord. Elle assure tous les mouvements d'échanges entre les 2 autoroutes, y compris le trafic local. Le trafic local de faible volume diffuse par les échangeurs de la RN7 situés au nord et au sud.	La connexion par un giratoire dénivelé concentre sur le même anneau la totalité des trafics. Elle assure également tous les mouvements. Le trafic local diffuse par les échangeurs de la RN7 situés au nord et au sud.	Linéaire de bretelles supplémentaires moins important, mais le giratoire constitue un verrou potentiel. Les circuits d'exploitation sont raccordés sur l'anneau central mais sont également dépendant de la proximité des diffuseurs sur la RCEA et la RN7.	
Exploitation - entretien	Inclut un linéaire important de bretelles supplémentaires mais ne crée pas de verrou. Elle implique des circuits d'exploitation compliqués du fait des bretelles des deux trompettes et du barreau à 2x1 voie avec voies d'entrecroisement les reliant. Mais ces circuits sont également dépendant de la proximité des diffuseurs sur la RCEA et la RN7.			
Sécurité par rapport aux usagers	Bon niveau de service. Les voies d'entrecroisement sont courtes (260 m) mais réglementaires. Le volume d'entrecroisement est dissymétrique mais la part de conflit est faible.		Le rayon de 80 m permet d'améliorer la visibilité sur l'anneau mais facilitera des vitesses plus élevées. Par ailleurs, il ne permettra pas de protéger les divergences avec des atténuateurs de chocs (problème récurrent lié aux giratoires dénivelés).	
Intérêt local	Report du trafic de transit sur RCEA et RN7 ce qui soulagera notamment la traversée de Toulon-sur-Aillier		Report du trafic de transit sur RCEA et RN7 ce qui soulagera notamment la traversée de Toulon-sur-Aillier	
Emprises	15,5 ha (agricole)		9 ha (agricole)	
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> * Emprise plus importante dans la ZPS du fait de l'éclatement de la connexion). * En bordure de la zone inondable et majoritairement en zone d'aleas fort au sud. * Impact plus important sur les cultures sensibles. * Nécessite un plus grand linéaire de voie de rétablissement locale. * Impact paysager plus étendu spatialement mais à 2 niveaux, avec maintien du profil en long de la RCEA actuelle 	<ul style="list-style-type: none"> * Emprise dans la ZPS concentrée autour de l'intersection des deux axes routiers. * En bordure de la zone inondable et sur la frange des aléas fort - moyen au sud et faible au nord (mais dépendant du tracé de la déviation de Bessay-sur-Aillier). * Très faible impact sur les cultures sensibles (uniquement côté nord). * Nécessite un linéaire plus faible de voie de rétablissement locale * Impact paysager plus important du fait d'un dispositif à 3 niveaux générant des hauteurs importantes de remblais avec reheusse de la section courante de la RCEA qui franchit par-dessus. 		

Rappel des points évoqués en ateliers en 2012

Echangeur Montbeugny



Critères	Losange et BPV à l'ouest	Trompette ouest	Trompette est
Conformité aux recommandations techniques	Conforme	Conforme	Conforme
Réponse à la commande (repositionner le diffuseur pour éviter la traversée de Montbeugny)	Oui	Oui	Oui
Intérêt local	Branchement direct sur la RD53 qui conduit à un allongement limité coté sud pour aller sur Montbeugny	Branchement sur la RD53 branche Nord qui privilégie l'accès à Logiparc mais par contre rallonge l'accès à Montbeugny	Branchement sur la RD53 branche sud qui permet l'accès le plus direct à Montbeugny mais rallonge d'autant l'accès à Logiparc
Emprises	19,7 ha	16,6 ha	14 ha
Environnement	* Situé au sein du massif forestier « Bois de Leyde » où un important corridor écologique est identifié, qui nécessitera le maintien du cheminement des espèces actuellement coupé. * Affecte la zone boisée à enjeu exceptionnel faune et flore à l'ouest de la RD53. A l'est, il impacte localement des parcelles drainées.	* Situé en totalité à l'ouest de la RD53 et donc dans le massif forestier à enjeu avec une grande difficulté pour assurer la transparence écologique.	* Situé en totalité à l'est de la RD53, il oblitère une petite zone à enjeu exceptionnel mais n'impacte pas la zone écologique à l'ouest, ni le corridor. * Il coupe au sud de la RCEA des parcelles agricoles drainées.
Exploitation	Implique 3 zones de péage : 1 en pleine voie et 2 sur bretelles	Implique 2 zones de péage : 1 en pleine voie et 1 sur bretelle d'accès	Implique 2 zones de péage : 1 en pleine voie et 1 sur bretelle d'accès
Coût	non discriminant	non discriminant	non discriminant

Des points à approfondir

- **Réaliser une analyse multi-critères pour les différentes options possibles afin d'éclairer la décision sur le choix à réaliser**
- **Importance d'arrêter les choix d'ici la fin de l'année 2013 pour tenir les délais pour la constitution du dossier préalable à l'enquête publique**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Rappel des points évoqués en ateliers en 2012

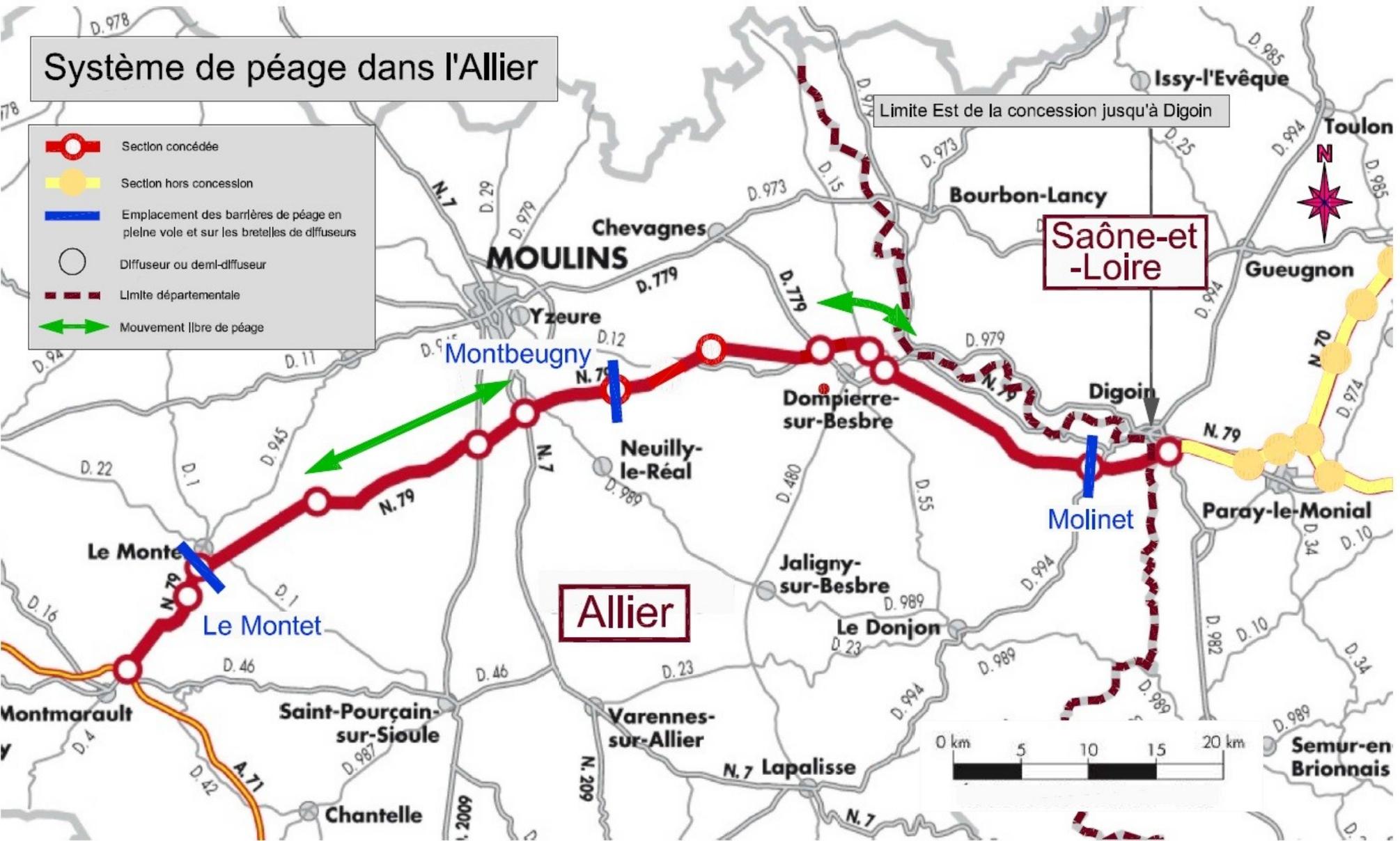
Tarification et modélisation financière :

- examen d'un scénario de déplacement barrière de péage du Montet à l'ouest : perte de recettes importante et transfert de trafic sur le réseau départemental
- présentation des principes généraux concernant les péages routiers :
 - égalité des usagers des services publics,
 - proportionnalité entre montant et linéaire parcouru,
 - existence d'itinéraires alternatifs,
 - cas de poids-lourds
- typologie de mesures tarifaires mises en œuvre par les sociétés concessionnaires

Systeme de peage dans l'Allier

-  Section concédée
-  Section hors concession
-  Emplacement des barrières de péage en pleine voie et sur les bretelles de diffuseurs
-  Diffuseur ou demi-diffuseur
-  Limite départementale
-  Mouvement libre de péage

Limite Est de la concession jusqu'à Digoïn



Allier

Saône-et-Loire

Direction regionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

AUVERGNE

Les prochaines échéances

Réunions du Comité de pilotage :

- 24 septembre 2013
- Décembre 2013 : finalisation du projet
- juin 2014 : examen du dossier d'enquête préalable à la DUP

Réunions de l'Atelier technique : mi-octobre et mi-novembre



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Calendrier détaillé

- **Dossier préalable à la Déclaration d'Utilité Publique : juin 2014**
- **Consultation inter administrations : juillet à septembre 2014**
- **Avis Autorité environnementale : octobre 2014/février 2015**
- **Enquête publique : avril 2015**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

COPIL RCEA

Merci de votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de
l'Énergie